

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.023

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13 MARS 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

13 MARS 2003

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CAU représenté par Mme COURTIN  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION DU GYMNASE CHAMPLAIN  
CONVENTION DE SERVITUDE RESEAU G.D.F.

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de construction du gymnase au lycée Champlain, Gaz De France doit procéder à la pose de la canalisation nécessaire à la desserte en gaz de cet équipement.

L'ouvrage doit être implanté sur les parcelles cadastrées CL 68 et 69, propriétés de la Ville de ROYAN.

A cet effet, G.D.F. a élaboré une convention de servitude qui fixe les modalités juridiques et techniques liées à la pose et à l'exploitation de ce réseau.

La servitude se traduit par le passage de la canalisation gaz en tranchée sur une longueur de 210 m. Ces travaux sont situés sur la zone de parking et sur l'accès au gymnase entre le local technique et la canalisation existante située rue des Rullas.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de ce prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude G.D.F.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de raccordement gaz du gymnase "Champlain"
- VU le projet de convention établi par G.D.F. pour le passage de la canalisation en servitude sur les parcelles CL 68 et 69 appartenant à la Ville de ROYAN,
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 20 février 2003,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le projet de convention de servitude établi par G.D.F. en vue de procéder à la réalisation du branchement gaz du gymnase "Champlain",
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 mars 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS